



NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Neovacs renforce son portefeuille stratégique de propriété intellectuelle avec le dépôt d'une demande de brevet couvrant une nouvelle famille de lipides dédiés à la délivrance d'ARN

Suresnes, le 30 juin 2026 - 8h CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV), société biopharmaceutique à un stade préclinique développant de nouvelles thérapies ARN pour des maladies inflammatoires et auto-immunes, annonce le dépôt d'une demande de brevet protégeant une nouvelle famille de lipides propriétaires destinés à la délivrance de molécules thérapeutiques à base d'ARN messager (ARNm).

Neovacs a déposé une demande de brevet couvrant des nouveaux lipides co-développés avec l'[Unité de technologies chimiques et biologiques pour la santé](#) (UTCBS, CNRS/UPC/INSERM) pour la délivrance d'ARN thérapeutiques.

Pour rappel, Neovacs et le laboratoire UTCBS dirigé par le Dr Nathalie Mignet ont débuté une collaboration en mai 2024 pour la conception de nouveaux lipides pour la formulation d'ARNm afin d'induire une réponse anticorps contre des cytokines surexprimées dans le cadre de maladies inflammatoires chroniques (cf. [communiqué de presse](#)). Cette innovation constitue une avancée stratégique dans le domaine des technologies de délivrance, un segment devenu essentiel au développement des thérapies à base d'ARN dans un domaine très concurrentiel avec peu d'acteurs européens.

Le marché mondial des thérapies à base d'ARN connaît une forte croissance portée par l'émergence de nouvelles applications thérapeutiques comme l'oncologie, les maladies rares, et les maladies auto-immunes. Dans ce contexte, les technologies de délivrance représentent un maillon critique de la chaîne de valeur et font l'objet d'un intérêt croissant de la part des grands groupes pharmaceutiques et les sociétés de biotechnologies.

« Ce dépôt de brevet marque une étape importante dans la stratégie de création de valeur de Neovacs. La maîtrise de technologies propriétaires de délivrance constitue aujourd'hui un levier majeur de différenciation et de partenariat dans l'écosystème de l'ARN. Nous estimons que cette innovation pourrait générer des opportunités significatives de développement, de collaboration industrielle et de valorisation de notre portefeuille d'actifs », a déclaré Hugo Brugière, PDG de Neovacs.

Cette nouvelle demande de brevet ouvre la voie à la constitution d'une plateforme propriétaire à même d'être exploitée dans le cadre de programmes internes mais aussi dans le cadre de partenariats externes et d'offrir ainsi une solution de contournement novatrice aux barrières d'entrée que constitue la propriété intellectuelle déjà en place dans ce domaine stratégique.

La demande de brevet est en cours d'examen par les offices compétents. Sa délivrance demeure soumise aux procédures d'évaluation habituelles.

Un actif positionné sur un marché en forte expansion

Le succès clinique et commercial des technologies basées sur l'ARNm a mis en évidence le rôle central des systèmes de délivrance dans l'efficacité des traitements. Les nanoparticules lipidiques constituent aujourd'hui la technologie de référence pour l'administration d'acides nucléiques, générant un intérêt croissant des industriels pour l'accès à des technologies innovantes et différenciantes.

Grâce à cette nouvelle famille de lipides propriétaires, Neovacs entend se positionner sur l'un des segments les plus stratégiques et les plus valorisés de l'écosystème des thérapies à ARN.

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française qui conduit une activité de R&D autour de ses nouvelles plateformes technologiques mRNA et Lipides et met à profit son expertise interne pour investir dans des sociétés innovantes en Biotech et Medtech à forts potentiels.

Pour plus d'informations : www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT
Relations Presse financière
acdudicourt@actus.fr
06 24 03 26 52

Avertissement :

La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société European High Growth Opportunities Securitization Fund, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société European High Growth Opportunities Securitization Fund et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.